



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le treize juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient excusés : MM. Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Jean-Luc MARTIN.

OBJET : MARCHÉ NEGOCIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 35 II 5° DU CODE DES MARCHES PUBLICS - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET AUTRES ETUDES POUR LA CREATION D'UNE CRECHE SUR LE SITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE SITUEE A ORTHEZ (64300) -LOT 1 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 2 JUIN 2016 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouverte lancée le 21 janvier 2015 en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics et a été confié l'équipe **Bidegain & De Verbizier** (mandataire du groupement) / Bidegain & De Verbizier / OTCE / Helioprojet / Camborde (co-traitants) pour un montant global forfaitaire de 115 200 € HT.

Un 1^{er} avenant d'un montant de 20 800 € est intervenu (délibération du bureau en date du 21 janvier 2016) ayant pour objet d'appliquer au stade de l'APD le taux de rémunération au nouveau montant des travaux.

- Le nouveau montant du marché s'élève à 136 000 € HT.

Un diagnostic d'archéologie préventive réalisé fin décembre 2015 in situ a mis en évidence la présence de nombreuses sépultures dans le sous-sol de la parcelle du projet de la future crèche.

Suite à une réunion avec la DRAC le 20 avril 2016, nous avons conclu que des investigations complémentaires allaient être imposées à la communauté de communes de Lacq-Orthez sur l'ensemble de sa parcelle pour un coût approximatif de 2,6 millions d'euros (NB : la commission interrégionale d'archéologie préventive s'est tenue le 9 mai dernier, nous devrions recevoir rapidement l'arrêté récapitulant tout cela). C'est évidemment inenvisageable. Donc, lors de cette même réunion, nous avons évoqué des solutions alternatives afin de limiter l'impact sur le sous-sol : la meilleure alternative étant les fondations profondes (pieux).

Or, ce système de fondations n'a rien à voir avec les fondations traditionnelles prévues dans le projet. Son coût est plus important mais n'atteindra jamais 2,6 millions d'euros.

Pour étudier la faisabilité de cette hypothèse, une étude de sol complémentaire est en cours et le bureau d'études structures OTCE doit reprendre la totalité de ses calculs de fondations dès réception du rapport du géotechnicien.

De plus, il faut apporter une modification du volet pluvial du projet de la crèche d'Orthez à savoir : supprimer la rétention des eaux et passer en rejet direct sur le réseau public spécifique. Le but est d'éviter la réalisation d'investigations archéologiques complémentaires sur toute la surface du parking de la crèche.

Le coût total des honoraires complémentaires s'élève à 7 200 € HT.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/06/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/06/2016